



Pouvoir adjudicateur :

École Nationale Supérieure Maritime
10, quai Frissard
76600 Le Havre
marches.publics@supmaritime.fr

**Marché public de fournitures courantes et services
2026-30**

Objet du marché :

Renouvellement de platines pédagogiques en automatique - ENSM

Appel d'offres ouvert

En application des articles R. 2124-1, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique

Règlement de la Consultation
(R.C.)

**Date limite de remise des offres :
Mercredi 28/10/2026 à 12 h 00**

L'ESSENTIEL DE LA PROCÉDURE	
Objet	Acquisition de platines d'automatique à visée pédagogique – ENSM (marché à bons de commande, tous sites), avec besoin initial identifié sur le site de Marseille
Lieu(x) d'exécution	Sites de l'ENSM : Le Havre, Marseille, Saint-Malo, Nantes – selon le site précisé dans chaque bon de commande
Mode de passation	Appel d'offres ouvert
Type de contrat	Marché à bons de commande, sans montant minimum, avec un montant maximum de 100 000 € HT sur 4 ans
Nombre de lots	Marché unique – non alloti
Délai d'exécution	À proposer par le candidat dans son offre
Reconduction	Sans objet – marché non reconductible
Durée de marché	Quatre (4) ans à compter de la notification, non reconductible
Délai de validité des offres	90 jours à compter de la date limite de réception des offres
Variantes	Non autorisées
BPU	Prix par ensemble complet selon palier de quantité, prix à l'unité (remplacement isolé) et prix de la formation (article 2.5 du CCTP)
PSE	Extension de garantie (article 2.6 du CCTP)
Clauses sociales	Sans objet
Clauses environnementales	Intégrées au CCTP (article 4.3)
Négociation	Sans

SOMMAIRE

Article 1.	Pouvoir adjudicateur
Article 2.	Description du marché
Article 3.	Procédure de passation
Article 4.	Caractéristiques principales du marché
Article 5.	Contenu et retrait du dossier de consultation des entreprises
Article 6.	Modifications du DCE
Article 7.	Visite sur site
Article 8.	Contenu des propositions
Article 9.	Modalités de remise des propositions
Article 10.	Jugement des propositions
Article 11.	Négociation
Article 12.	Attribution du marché
Article 13.	Renseignements complémentaires
Article 14.	Litiges et différends

Article 1. Pouvoir adjudicateur

École Nationale Supérieure Maritime

10 quai Frissard

76600 Le Havre

Article 2. Description du marché

L'ENSM est un établissement public de l'État à caractère scientifique, culturel et professionnel placé sous la tutelle du ministre chargé de la mer, constitué sous la forme d'un grand établissement. Elle a été créée en 2010 par la fusion des 4 écoles nationales de la marine marchande.

L'ENSM, dont le siège est situé au Havre, est aujourd'hui implantée sur 4 sites : Le Havre, Saint-Malo, Nantes et Marseille.

L'ENSM a pour mission principale de dispenser des formations supérieures scientifiques, techniques et générales d'officiers de la marine marchande et d'ingénieurs, dans les domaines des activités du secteur de l'économie maritime et portuaire, de la navigation maritime et fluviale, des transports, de l'industrie, des pêches maritimes et des cultures marines, de l'environnement et du développement durable.

La présente consultation a pour objet le remplacement de platines pédagogiques d'automatique, leur installation ainsi que la vérification de leur bon fonctionnement, destinées à l'activité pédagogique des élèves en formation I1 et I2, sur l'ensemble des sites de l'ENSM. Le marché est passé sous la forme d'un marché à bons de commande, permettant à chaque site de commander, selon ses besoins, pendant toute la durée du marché. Le site de Marseille dispose d'un besoin initial identifié, portant sur sept postes de travaux pratiques (vingt-et-une platines), engagé dès la notification du marché.

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est : **Code CPV principal : 38810000-6 (Équipement de commande des processus industriels)**

Article 3. Procédure de passation

Le marché est passé selon la procédure d'appel d'offres, conformément aux articles R. 2124-1, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique.

Article 4. Caractéristiques principales du marché

4.1 Forme du marché

Le présent marché est un marché à bons de commande, sans montant minimum, avec un montant maximum de 100 000 € HT. Les prix sont chiffrés dans le BPU (bordereau de prix unitaires), qui comprend un prix par ensemble complet selon le palier de quantité commandée, un prix unitaire par platine pour le remplacement isolé, un prix

unitaire par demi-journée de formation, ainsi que la prestation supplémentaire éventuelle (PSE) facultative.

Le besoin initial du site de Marseille (sept ensembles, soit vingt-et-une platines) fait l'objet d'un bon de commande dès la notification du marché, au titre du prix n°1 du bordereau « ENSEMBLES ».

À titre purement indicatif et non engageant, l'ENSM estime les besoins susceptibles d'être exprimés sur la durée du marché, tous sites confondus, à environ 30 ensembles complets (dont les sept ensembles fermes du besoin initial de Marseille). Cette estimation ne constitue ni un engagement contractuel, ni un montant minimum de commande, et ne lie pas l'ENSM quant aux quantités réellement commandées.

4.2 Allotissement

Il s'agit d'un marché non alloti. Cette dévolution en lot unique est justifiée par la nécessité d'assurer la compatibilité électrique et fonctionnelle entre les trois types de platines constituant chaque poste de travaux pratiques.

4.3 Durée du marché – Délai d'exécution

Le marché est conclu pour une durée de quatre (4) ans à compter de sa date de notification. Il n'est pas reconductible.

Concernant le délai d'exécution du bon de commande initial de Marseille (fourniture, livraison, installation, VABF), aucun délai n'est imposé. Le candidat s'engage sur un délai d'exécution dans son offre. Il court à compter de la date de notification du bon de commande.

4.4 Les groupements d'entreprises

Les opérateurs économiques peuvent présenter une candidature sous la forme d'un groupement d'entreprises. Dans ce cas, l'appréciation des capacités d'un groupement d'opérateurs économiques est globale.

Aucune forme de groupement n'est imposée.

L'acheteur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements.

4.5 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles

Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées.

Prestation supplémentaire éventuelle facultative (PSE)

Le présent marché comporte une prestation supplémentaire éventuelle décrite à l'article 2.6 du CCTP (extension de garantie). L'ENSM se réserve le droit de la commander en tout ou partie, au titre de tout bon de commande d'ensembles complets. Son chiffrage par le candidat est facultatif et son absence n'a pas pour effet de rendre l'offre irrégulière.

Article 5. Contenu et retrait du dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les documents suivants :

- le présent règlement de la consultation (RC) ;
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;
- l'acte d'engagement (AE) ;
- le bordereau de prix unitaires (BPU), comprenant les bordereaux ENSEMBLES, UNITE et FORMATION et les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) ;
- le cadre de réponse technique.

Les documents sont téléchargeables en ligne à l'adresse suivante : **www.marches-publics.gouv.fr**

Article 6. Modifications du DCE

Les candidats peuvent demander des informations complémentaires au plus tard dix (10) jours calendaires avant la date limite de réception des offres, à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr. L'ENSM s'engage à y répondre dans un délai de quatre (4) jours calendaires à compter de la date de la question.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications sont reçues par les soumissionnaires au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de réception des offres. Les candidats répondent sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

⚠ Toute modification du DCE fait l'objet d'un envoi de message électronique à l'adresse mail renseignée lors du téléchargement du dossier. Il est donc nécessaire pour les candidats de vérifier très régulièrement les messages reçus sur cette adresse. La responsabilité de l'ENSM ne saurait être recherchée si le candidat a communiqué une adresse erronée, s'il n'a pas souhaité s'identifier ou s'il n'a pas consulté ses messages en temps et en heure.

Article 7. Visite sur site

La visite du site est facultative. Les candidats souhaitant se rendre sur place pour prendre connaissance du lieu principal d'exécution, à Marseille, peuvent prendre rendez-vous auprès de :

Madame BLOT Florence — Tél : 0970003474 — florence.blot@supmaritime.fr

Monsieur FIORILLO Serge — Tél : 0970006999 — serge.fiorillo@supmaritime.fr

L'absence de visite n'est pas un motif d'irrecevabilité de l'offre.

Article 8. Contenu des propositions

8.1 Contenu des candidatures

Chaque candidat remet les pièces suivantes :

- DC1 ;
- DC2 ;
- copie du pouvoir concernant la personne habilitée à engager le candidat, le cas échéant ;
- copie du/des jugement(s) prononcé(s) si le candidat fait l'objet d'un redressement judiciaire.

Les candidats peuvent remettre un DUME électronique. Dans ce cas, ils n'ont pas à joindre de DC1 ni de DC2 (voir Annexe 1 du présent RC).

Capacités économiques et financières

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires relatif aux fournitures objet du marché, au cours des trois derniers exercices disponibles.

Capacités techniques et professionnelles

- Liste des principales fournitures similaires livrées au cours des trois dernières années, avec indication du montant, de la date et du destinataire ;
- Indication des titres d'études et professionnels des techniciens chargés de l'installation, de la mise en service et des essais,

Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée.

8.2 Contenu de l'offre

Chaque candidat remet les pièces suivantes au titre de son offre :

- l'acte d'engagement, dûment complété ;
- le BPU complété (ENSEMBLES, UNITE, FORMATION) ; le chiffrage de la prestation supplémentaire éventuelle (PSE, extension de garantie) reste facultatif et son absence n'entraîne pas l'irrégularité de l'offre ;
- le cadre de réponse technique dûment complété. Il doit comprendre au maximum 15 pages, hors page de garde et annexes. Les pages supplémentaires ne sont pas prises en compte.

La signature de l'acte d'engagement n'est pas exigée au stade de la remise de l'offre.

Article 9. Modalités de remise des propositions

9.1 Date de remise des propositions et délai de validité des offres

La date limite de réception des propositions est indiquée en page de garde. Les plis déposés postérieurement à la date et l'heure limites ne sont pas pris en compte.

Le délai de validité des offres est de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date limite de réception des offres finales.

9.2 Modalités de transmission des propositions

Conformément aux articles R. 2132-7 et R. 2132-8 du code de la commande publique, les candidats doivent **obligatoirement** transmettre leurs propositions de manière électronique, à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

⚠ Les candidats déposent l'intégralité de leur candidature et de leur offre en un seul pli. En cas de dépôts successifs avant la date et l'heure limites, seul le dernier pli sera pris en compte pour l'analyse, sauf si le candidat mentionne clairement dans le dernier pli qu'il s'agit d'un complément venant s'ajouter au pli précédent.

Pour pouvoir remettre une offre électronique, le candidat doit s'assurer de répondre aux prérequis techniques de la plateforme PLACE.

Le candidat devra fournir une adresse électronique qui devra être valide durant toute la procédure de passation du marché.

Il est recommandé aux candidats de ne pas transmettre leur offre à la dernière minute.

L'ENSM doit pouvoir lire et imprimer les fichiers reçus.

Les documents transmis par voie électronique peuvent être rematérialisés pour signature manuscrite après l'attribution. Dans cette hypothèse, l'attributaire désigné s'engage à signer l'acte d'engagement et toutes autres pièces éventuelles.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge de chaque soumissionnaire.

Copie de sauvegarde

Le soumissionnaire peut remettre, dans une enveloppe fermée, une copie de sauvegarde de sa candidature et de son offre sur support papier ou sur un support électronique physique (clé USB ou CD-ROM) dans les mêmes conditions de forme que l'offre électronique, impérativement avant l'expiration du délai de remise des offres, à l'adresse suivante, sous pli recommandé avec accusé de réception :

ENSM – 10, Quai Frissard – 76600 Le Havre

Copie de sauvegarde pour le marché 2026-30 – Renouvellement de platines
pédagogiques en automatique

NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE ACCUEIL-COURRIER

La copie de sauvegarde n'est ouverte que si l'offre transmise par voie électronique n'est pas parvenue à l'ENSM dans les délais impartis pour un événement qui n'est pas du fait du candidat, ou si elle n'a pas pu être ouverte.

9.3 Langue utilisée

Les propositions sont rédigées en langue française.

9.4 Unité monétaire

Le pouvoir adjudicateur conclut le marché en euros.

Article 10. Jugement des propositions

10.1 Examen des candidatures

Les candidatures sont examinées au vu des documents produits par le candidat et énumérés à l'article 8.1 du présent règlement de la consultation.

L'examen de la candidature peut être réalisé à tout moment de la procédure et au plus tard avant l'attribution du marché.

Le candidat qui est interdit de soumissionner à un marché public est éliminé.
Un candidat qui n'a pas la qualité pour présenter une offre ou dont les niveaux de capacités demandés sont insuffisants est également éliminé.

10.2 Examen des offres

Les offres irrégulières, inacceptables et inappropriées sont écartées de l'analyse.

Les offres restantes sont analysées et classées selon les critères pondérés suivants :

Critères	Pondération
Prix , apprécié sur la base de la somme des prix unitaires figurant aux onglets ENSEMBLES, UNITE et FORMATION du BPU (hors prestation supplémentaire éventuelle). Formule de notation : $\text{Note} = (\text{prix total le plus bas} / \text{prix total de l'offre analysée}) \times 60$	60 points
Valeur technique , appréciée sur la base du cadre de réponse technique :	40 points
– Sous-critère 1 : Qualité et caractéristiques techniques du matériel proposé (au-delà des exigences minimales du CCTP), y compris la diversité des références proposées par le candidat	30 points
– Sous-critère 2 : Délai d'exécution proposé. Formule de notation : $\text{Note} = (\text{délai le plus court} / \text{délai de l'offre analysée}) \times 5$	5 points
– Sous-critère 3 : Démarche environnementale et gestion des emballages et des déchets issus de la livraison	5 points
TOTAL	100 points

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau des prix unitaires (BPU) prévaudront sur toute autre indication de l'offre et le montant total de l'offre sera rectifié en conséquence. Les erreurs d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce bordereau seront également rectifiées. Pour le jugement des offres, le montant ainsi rectifié sera pris en considération pour l'application de la formule de prix.

Les notes obtenues sont additionnées ; le candidat le mieux classé est retenu.

En cas de classement ex aequo, le candidat le mieux placé sur le critère Prix se voit déclarer attributaire pressenti en attendant qu'il ait fourni les documents visés à l'article suivant.

Article 11. Négociation

Le présent marché est passé selon la procédure d'appel d'offres ouvert. Aucune négociation n'est autorisée.

Article 12. Attribution du marché

Au terme de la procédure, le pouvoir adjudicateur demande à l'attributaire de lui fournir :

- l'extrait de casier judiciaire n° 2 (ou attestation sur l'honneur) ;
- un certificat ou une attestation de moins de six (6) mois prouvant qu'il est à jour de ses obligations fiscales ;
- une attestation de fourniture de déclarations sociales et de paiement des cotisations de sécurité sociale de moins de six (6) mois.

L'attributaire devra signer l'acte d'engagement.

Si le pli déposé contient déjà l'ensemble de ces documents en cours de validité, le marché pourra lui être attribué sans délai.

Article 13. Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires nécessaires pendant la consultation, les candidats font parvenir leur demande au plus tard dix (10) jours avant la date limite de remise des offres, uniquement par l'intermédiaire du profil d'acheteur : www.marches-publics.gouv.fr.

Article 14. Litiges et différends

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76005 Rouen Cedex
Tél. : 02 35 58 35 00
Fax : 02 35 58 35 03
Email : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes :

Tribunal Administratif de Rouen
53 avenue Gustave Flaubert
76005 Rouen Cedex
Tél. : 02 35 58 35 00
Fax : 02 35 58 35 03
Email : greffe.ta-rouen@juradm.fr

Annexe 1 – Modalités de transmission de la candidature avec le DUME

Le DUME doit être transmis par voie électronique (eDUME).

Marché à suivre pour compléter le DUME :

- Rendez-vous sur le site <https://dume.chorus-pro.gouv.fr/>
- Cliquez sur le bouton « entreprise »
- Cliquez sur « Créer un DUME »
- Complétez votre identifiant et votre pays et cliquez sur suivant.
- Parcourez le formulaire et répondez aux questions des différentes parties.
- Le pouvoir adjudicateur autorise le candidat à déclarer qu'il satisfait aux conditions de participation, sans fournir d'informations particulières sur celles-ci en application de l'article R. 2143-4 du code de la commande publique. Dès lors, à la question « **Je souhaite remplir les critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation** » répondez « non ».
- Si l'ensemble des critères de sélection est satisfait, cochez la case correspondante.
- Après avoir complété l'entièreté du formulaire, cliquez sur 'Aperçu' pour visualiser le formulaire. Ensuite, cliquez sur « finaliser ». Vous pourrez exporter le DUME en format PDF ou XML.

En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournit un formulaire DUME complété.